

Good Value for Money (GVfM) a le plaisir de vous envoyer sa **19ème newsletter dédiée à l'analyse de la composition financière des fonds en euros à fin 2014**. Concrètement, cette newsletter vous permet de savoir comment votre assureur-vie (ou de manière plus large « la profession des assureurs-vie ») investit l'épargne que vous lui confiez dans un fonds en euros.

Plusieurs types de fonds en euros se sont développés au cours de ces dernières années sur le marché de l'assurance-vie en France :

- des **fonds en euros « classiques »** correspondant à la majorité des encours du marché de l'assurance-vie,
- des **fonds en euros « immobiliers »** caractérisés par un poids relatif plus élevé des investissements immobiliers dans les actifs du fonds,
- des **fonds en euros « dynamiques »** caractérisés par une plus forte exposition en risque de l'actif sur des actions mais aussi de l'immobilier,
- des **fonds en euros « de régimes de retraite »** au sein desquels l'assureur-vie peut adapter son allocation d'actifs à un investissement à long terme de la part de l'épargnant.

Rappelons qu'un **assureur-vie à l'obligation de vous servir un rendement annuel minimal de 0 %** (net de frais de gestion) sur votre fonds en euros, quelle que soit la nature du fonds. Rappelons également que **les fonds en euros bénéficient d'un effet cliquet** (« ce qui est versé par l'assureur-vie comme participation aux résultats financiers du fonds est définitivement acquis »).

Les éléments figurant dans la présente newsletter peuvent être repris en totalité ou en partie, à la condition d'en citer la source : GoodValueforMoney.eu.

Les fonds en euros « classiques » sont investis à 83 % en moyenne sur des obligations.

En raison de l'arrivée prochaine des normes « Solvabilité II » qui vont coûter cher aux assureurs-vie en termes de besoin en marge de solvabilité sur leurs fonds en euros, **la profession limite globalement son exposition en risque sur les fonds en euros**. Du coup, l'allocation moyenne des fonds en euros est désormais :

- de **83,0 % sur des obligations**,
- de **8,6 % sur des actions**,
- de **5,2 % sur de l'immobilier**,
- de **2,3 % sur du monétaire**.

Dans un contexte de forte baisse du rendement des obligations, **les assureurs-vie vont chercher du rendement sur leur poche obligataire en activant trois leviers principaux :**

- **un accroissement de la part relative des titres corporate** (obligations d'entreprise) qui pèsent désormais 53,3 % des encours,

- **une diminution subséquente de la part relative des titres souverains et assimilés** (obligations de l'Etat français, des organismes publics et para-publics) qui ne pèsent plus que 47 % des encours obligataires des fonds en euros classiques,
- **une baisse du rating moyen des contreparties obligataires** (ce qui permet d'avoir des rendements plus élevés, des « spreads » meilleurs), celui-ci étant désormais de A + (fin 2014, le poids des obligations notées BBB et moins est d'environ 24 % de la poche obligataire).

Notons depuis 2012 une baisse de la part monétaire dans l'actif des fonds en euros.

Certains assureurs-vie étaient alors dans une position d'attente face à la baisse de rendement des obligations. Ceux-ci ont fini par réduire leur poche monétaire et augmentant la part relative à la fois des obligations (malgré leur faible rendement), des actions et de l'immobilier.

Good Value for Money évalue le rendement moyen des fonds en euros classiques à 2,48 % en 2014 (à comparer à 2,75 % en 2013). Ces taux sont logiquement inférieurs à ceux publiés par la profession (FFSA) et les autorités de contrôle (ACPR), car la mesure réalisée par GVfM exclut les fonds en euros immobiliers, dynamiques et de régimes de retraite (dont les rendements financiers sont supérieurs).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « classiques » à fin 2014.](#)

Good Value for Money vous offre l'analyse détaillée de 40 fonds en euros « classiques » (avec le plus souvent une évolution sur plusieurs années). Vous les trouverez dans l'espace documentaire dans la rubrique « Composition de fonds en euros ».

Comme leur nom le laisse entendre, les fonds en euros « immobiliers » sont en moyenne investis à 56 % sur de l'immobilier.

Les fonds en euros immobiliers sont adaptés à un investissement sur le moyen / long terme. Le conseil de Good Value for Money est de n'y allouer qu'une partie de son épargne (20 à 30 % au maximum) en étant conscient que l'assureurs-vie peut réguler les volumes d'entrée (et de sortie) sur son fonds en euros immobilier.

Les fonds en euros immobiliers dégagent d'excellents rendements depuis bon nombre d'années. **En 2014, ils ont servi un taux moyen de 3,62 %** (après avoir délivré 3,84 % en 2013).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « immobiliers » à fin 2014.](#)

Good Value for Money vous offre l'analyse détaillée de 6 fonds en euros « immobiliers » (avec le plus souvent une évolution sur plusieurs années). Vous les trouverez dans l'espace documentaire dans la rubrique « Composition de fonds en euros ».

Les fonds en euros « dynamiques » sont investis à 16 % sur des actions, mais aussi à 22 % sur de l'immobilier.

En décidant d'allouer **22 % des actifs des fonds en euros dynamiques à de l'immobilier**, les assureurs-vie font le choix d'une classe d'actifs qui conjugue deux qualités : un rendement locatif qui reste élevé (dans l'immobilier de bureau, les centres commerciaux, les entrepôts...) et une faible volatilité de la valeur des biens.

En investissant sur un fonds en euros dynamique, **l'épargnant doit accepter de ne recevoir « les mauvaises années », le cas échéant, qu'un rendement de 0 %**. Mais c'est mieux que de devoir supporter une baisse.

Pour 2014, Good Value for Money évalue le rendement moyen (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux) **des fonds en euros dynamiques à 2,88 %** (à comparer à 3,81 % en 2013). Compte-tenu d'une allocation d'actifs davantage exposée en risque, le rendement des fonds en euros dynamiques est davantage volatil dans le temps que celui des fonds en euros classiques.

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « dynamiques » à fin 2014.](#)

Good Value for Money vous offre l'analyse détaillée de 2 fonds en euros « dynamiques » (avec le plus souvent une évolution sur plusieurs années). Vous les trouverez dans l'espace documentaire dans la rubrique « Composition de fonds en euros ».

Grâce à un engagement de l'épargnant sur le moyen / long terme sur son contrat, les fonds en euros « de régimes de retraite » n'ont que 77 % de titres obligataires (à comparer à 83 % pour les fonds en euros « classiques »).

Les fonds de régimes de retraite ont une allocation plus dynamique que celle des fonds en euros classiques, ce qui a une conséquence positive en termes de rendement délivré dans le temps. En moyenne, **l'écart de performance des fonds en euros de régimes de retraite est de + 0,30 % par an** par rapport aux fonds en euros classiques. En 2014, les fonds en euros de régimes de retraite ont délivré une performance moyenne évaluée à 2,60 % par Good Value for Money.

En termes d'allocation d'actifs, la comparaison entre les fonds en euros classiques et les fonds en euros de régimes de retraite est la suivante :

- **Obligations :**
 - **83,0 %** pour les fonds en euros **classiques**
 - **76,7 %** pour les fonds de **régimes de retraite**
- **Actions :**
 - **8,6 %** pour les fonds en euros **classiques**
 - **9,6 %** pour les fonds de **régimes de retraite**
- **Immobilier :**
 - **5,2 %** pour les fonds en euros **classiques**
 - **10,3 %** pour les fonds de **régimes de retraite**

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « de régimes de retraite » à fin 2014.](#)

Good Value for Money vous offre l'analyse détaillée de 9 fonds en euros « de régimes de retraite » (avec le plus souvent une évolution sur plusieurs années). Vous les trouverez dans l'espace documentaire dans la rubrique « Composition de fonds en euros ».